L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
SUCCURSALE, No 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 8 MAI 1879.

LA CONVENTION.

Séance de Mercredi, 7 Mai.

La Convention est appelée à l'ordre à 1 heure. Cent neuf membres sont présents. M. Wiltz occupe le fauteuil.

—Sont déposées provisoirement sur le bureau :

Une résolution de M. Knobloch, autorisant le comité du département législatif à employer un sténographe, qui recevra deux dollars et demi par jour.

Une résolution de M. Howell, chargeant le *chairman* du comité des relations fédérales, de demander, au ministère de la marine, l'établissement d'une école navale à la Nouvelle-Orléans;

Une résolution de M. Field, déclarant que toute ordonnance ou résolution qui aurait pour but de prolonger l'époque fixée pour le paiement des taxes, ou de remettre les pénalités encourues serait une injustice envers les contribuables qui ont toujours payé l'impôt;

Une résolution de M. White, prohibant l'impression, dans les comptes-rendus des séances, d'amendements qui se rattacheraient aux rapports de comités.

—Le président lit une ordonnance une dépêche datée de Washington et dans laquelle MM. Jonas, Robertson, Ashley, King, Gibson, Elam et Ellis—nos représentants au Congrès—aient avoir tenté d'influencer les membres de la Convention par des communications quelconques.

M. Lockett retire la résolution qu'il a présentée hier.

M. Kelly fait la motion que le maire soit prié d'empêcher les véhicules—excepté les cars—de passer dans la rue Rayale, entre les rues Toulouse et St. Louis, durant les séances de la Convention.—Adoptée.

La mémoire du parti socialiste du travail est envoyé au comité des stipulations générales.

La mémoire des citoyens qui demandent l'abrogation de la loi créant la compagnie des Abattoirs, est renvoyé au comité des corporations et des limites des corporations.

M. McGloin présente une pétition convenable, mais elle n'est pas reçue, l'heure étant passée.

La résolution de M. Simon au sujet des titres qui ont des bons de l'Etat, est envoyée au comité de la dette de l'Etat.

M. Kelly appelle la résolution qu'il a présentée hier; elle est ainsi conçue :

Le comité des finances de la ville est autorisé d'annoncer aux ordonnées de la Nouvelle-Orléans qu'il est prêt à recevoir des propositions relativement au règlement de la dette consentie et de la dette flottante.

M. Kelly demande l'avval au comité.

M. Purdee propose le dépôt sur le bureau.

M. McGloin désire savoir pourquoi M. Purdee veut le dépôt sur le bureau? C'est une de ces résolutions qu'il faut considérer.

M. Mc Connell dit qu'il semblerait très propre d'adresser une question à M. Purdee sur le sujet de la dette de la ville. La Convention n'a peut-être pas le droit de s'occuper d'une pareille question, en tant qu'il s'agit de la Nouvelle-Orléans, mais une enquête ne lui ferait aucun mal. La ville paie la moitié des intérêts sur la dette, et elle désire ne pouvoir aborder la dette de l'Etat avant de savoir à quel t'un tenir sur celle de la ville. S'il y a des obligations frandaleuses, il faut les découvrir.

M. Bell répond à M. Mc Connell qu'il ne pense pas devant l'enquête, qu'il le désire, mais la résolution n'en parle pas : elle antérise un règlement.

M. McGloin propose de remplacer les mots : le comité est autorisé par les mots : le comité est chargé. Il ne voit pas pourquoi la Convention n'en ferait pas une enquête; elle en a certainement le droit ; l'Etat peut assumer la Tennessee et l'Alabama, retirer à la ville l'assistance de coopération, exister qu'il lui a donnée. La dette de la Nlle Orléans est deux fois forte que celle de l'Etat, et le délégué d'Orléans qui représentait une tentative de soulagement se prendrait pas les intérêts de ses commettants. On s'étonne de l'absence de rapports du comité.

M. Purdee fait observer aux préopinants qu'ils parlent comme si la question d'une enquête était sur le tapis; la résolution ne parle pas d'enquête, mais de règlement. Les délégués n'ont ni la connaissance de la Nlle-Orléans ni celle des créanciers; ils ont celle de l'Etat seulement.

M. McConnell dit qu'il n'est trompé; ses paroles s'appliquaient à l'enquête, non au règlement.

M. McGloin demande la prise en considération de son amendement.

M. Kelly accepte l'amendement.

M. Purdee propose le dépôt sur le bureau.

M. McGloin réclame le vote, qui se partage comme suit :

Pour le dépôt—MM. Augustin, Bell, Bordenave, Bruneau, Burton, Chaffry, Chapelle, Colbert, Davenport, Desdunes, C. C. Duncan, Edgerton, Fauchier, Gomez, Gosserez, Hardee, Hayes, Hitchcock, Howell, Jones, Le Gardeur, King, Kirkman, Lemann, Le Sassier, Lewis, Marks, Matthews, McConnell, Magee, Mahoney, Phelps, Pollock, Randolph, Roman, Sauvinet, Schaffer, Simon, Stevens, Thomas, Wiltz, Williams, Wilson—41.

Contre le dépôt—MM. Allain, Babcock, Bodkin, Bonner, Bouligny, Brandon, Brou, Burke, Carr, Colvin, Cunningham, Donnell, Dickerson, Dillard, Easterly, Edwards, Eustis, Field, Fox, Fuller, Gleason, Gr. Graham, Hall, Harper, Howell, Jastremski, Jumel, Kelly, Kemp, Kennedy, Kidd, Lambert, Lanata, Lewis, Lockett, Lyons, Mason, Millard, Morrison, Pierce I. D., Moore, J. M., Manday, Mc Glinn, Mc Kinney, Mc Mahon, Mc Pherson, Nolan, Richardson, Roach, Sall, Smith, W. R., Stagg, Stewart, Sutton, Thompson, Todd, Vance, Webb, Weller, Wheeler, Wood, Young R. R., Young R. T.—82.

La Convention refuse conséquemment de déposer sur le bureau l'amendement de M. McGloin.

M. Moore, de Lafourche, demande l'avval au comité de la dette et du gouvernement de la ville.

M. Cunningham propose que le comité soit enjoint d'instituer une enquête relativement à la dette, à la légalité de celle-ci, aux considérations sur lesquelles la dette repose, et d'annoncer publiquement ses conclusions qu'il est prêt à recevoir des propositions.

M. McConnell dit qu'il votera pour la modification de M. Cunningham, pourvu que la question des propositions soit écartée.

M. Cunningham lui répond que le comité de la dette de l'Etat est autorisé à annoncer des propositions, et que celui de la dette de la Nlle-Orléans devrait avoir la même autorisation.

M. Kelly accepte l'amendement de M. Cunningham.

M. Lagan, membre du comité auquel la majorité veut soumettre la résolution, en prononce pour une enquête, mais il critique ceux des membres qui émettent trop de zèle et font trop de discours dans l'espoir de produire de l'effet. Il annonce qu'il n'a pu, jusqu'à présent, réunir son bureau—deux fois on a manqué de quorum de membres du comité, et qu'il n'a conséquemment pas de rapport à présenter. Son inaction sera un rapport égale celui de M. Kidd, dont le comité n'a pas reçu de propositions quelconques des créanciers de l'Etat.

Les résolutions de M. Lagan semblent donner la Convention.

M. McGloin répond à son collègue que les délégués n'ont pas été entravés pour donner des plaisanteries. Il n'a nullement eu l'intention d'entraver des recherches au comité, bien qu'il eût pu les reprocher de n'avoir pas encore siégé une seule fois.

M. Robertson, de St. Landry, met fin aux débats en appelant l'ordre du jour.

—

Le substitut de M. Blanchard à la résolution de M. Magloire demandant au Congrès de faire construire des levées, de Cairo à l'embouchure du Mississipi, et le long des tributaires du fleuve—est trouvé étant d'une importance nationale—est adopté.

—

La résolution (modifiée) de M. Kelly est adoptée.

—

Est soumise en assemblée des officiers et du conseil municipal de la ville, la résolution de M. Howell changeant le chairman d'entamer une correspondance avec des ingénieurs habiles et qui connaissent notre localité, sur la possibilité d'un établissement qui s'étendrait jusqu'au Lac, en sur la question de savoir s'il conviendrait d'établir au bord du Lac une levée provisoire qui serait passer l'eau du fleuve dans les canaux.

—

Les ordonnances suivantes sont présentées :

Par M. Grimes—Une ordonnance empêchant les enfants que le mineur ne jouit pas.

Par M. Land—Une ordonnance qui encourage les améliorations intérieures en protégeant les ordonnances de compression.

Par M. Bienvenu—Une ordonnance qui veut que le bas d'une lot soit indiqué dans le titre de la lot; une ordonnance qui prohibe l'amendement de la révision d'une ordonnance sans référence au titre une ordonnance qui défend à la Législature d'adopter un code par une référence à un autre code.

Par M. Wells—Une ordonnance abrogeant la loi No 118 de 1869—loi qui établit les abattoirs—et ordonnant à la prochaine Législature de voter une rémunération à ceux qui ont incorporé la compagnie.

Par M. Stevenson—Une ordonnance relative aux personnes qui jouiront des avantages de la loi du *homestead*.

Par M. Claiborne—Une ordonnance au sujet des juges de paix, lesquels devront être désignés par les juris de police, exerceront leurs fonctions durant deux ans, etc.

Par M. Todd—Une ordonnance qui a trait au débit des boissons alcooliques, et ordonne que les citoyens d'une localité soient consultés sur la permission ou la prohibition; une ordonnance prohibitant la *gambling*—le jeu.

Par M. Smith, de Jackson—Une ordonnance au sujet du maintien des aliénés, du maintien et de l'instruction des sourds et muets, du maintien des mendiants de profession.

Par M. Du Bellerin—Une ordonnance relative aux exemptions qui se rattachent aux homesteads.

Par M. Babcock. — Une ordonnance pourvoyant à l'égalisation de l'assessement—excepté dans la paroisse d'Orléans.

Par M. Dillard.—Une ordonnance qui établit un bureau d'agriculture et d'émigration.

Par M. Poché.—Une ordonnance qui fixe la valeur des bons (de l'Etat) qui n'ont pas été convertis—valeur qui, dans le règlement de future, devra être celle que fixe la loi du convention.

—

M. Todd, au nom du comité des stipulations générales, présente un rapport qui recommande l'envoi à différents comités de certaines ordonnances qui lui avaient été soumises.

—

La Convention s'ajourne à jeudi—aujourd'hui—à 1 heure.

Les titulaires de l'ETOILE ROUGE sont priés de faire usage de leurs cartes.

Toutes réparties; on ne peut à les entendre.

Nouveaux meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à ouvrage, commodes brodées, au Palais de l'Aigle d'Or, coin Bienville et Perdido.

Si jamais je cesse d'aimer !.....Quel !.....les fins aimés.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 8 mai, 1879.—Température—Vents du nord-est au sud-est, temps partiellement couvert et un peu plus chaud, baromètre stationnaire ou en baisse.

Température du 7 mai 1879.
Thermomètre de C. Deslarzes, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
9 heures du matin	66	19
12 M.	74	23
3 P. M.	74	23
6 P.M.	70	21

Mouvement des navires.

Vapeurs, 7 mai, 3 h. 45 P. M.

Départs	Destination	Cargaisons
Algiers, Glo	737	Louisville, Ky.	66
Algiers, Glo	737	Louisville, Ky.	66
Algiers, Glo	737	Louisville, Ky.	66